

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2024

Le 07 Mars 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, MUSETTI, FLEURT, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme SCOTTO DI LUZIO	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. CROMER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme DALCIN Conseillère M <sup>ale</sup>
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M <sup>al</sup>
Mme BOUDEAU	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CADRET	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M. ALCOUFFE	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M <sup>ale</sup>
M. SANS	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. SEGUIN, MICHELON et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

## **RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD**

### **360 - OBJET : Élection d'un président de séance**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la réunion où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal doit élire un président de séance. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal voudra bien procéder à l'élection d'un président de séance pour l'examen et le vote des comptes administratifs 2023.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- ☞ De nommer M. Jean-Claude LAPARLIERE, Président de séance, pour l'examen et le vote des comptes administratifs 2023.



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20240307-360-DE

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Publié ou notifié le 11/03/2024